

Baccalauréat Professionnel *TEA*

Technicien en Expérimentation Animale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de former des techniciens capables d'assurer le fonctionnement d'une animalerie dans un centre de recherche utilisant l'animal de laboratoire dans le strict respect des règles d'éthique.

Les qualités requises pour l'exercice de ce métier sont l'attention au bien-être animal, la minutie, l'ordre et la propreté. La prise d'initiative et de solides connaissances théoriques et pratiques permettront aux jeunes d'être autonomes face à toutes les situations.

PUBLIC CONCERNÉ

Être issu d'une classe de **seconde professionnelle TEA** ou par dérogation d'une seconde générale et technologique.

DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES

BAC Professionnel TEA (Technicien en Expérimentation Animale) : ce diplôme est délivré pour 50 % en contrôle en cours de formation (CCF) en Première et en Terminale et pour 50 % lors des épreuves terminales.

BEPA TEA (Technicien en Expérimentation Animale) : ce diplôme est délivré intégralement en contrôle en cours de formation (CCF) au terme de la classe de Première Bac Professionnel.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Vers une **large gamme** de brevets de techniciens supérieurs agricoles tels que le BTSA Analyses Agricoles, Biologiques et Bio technologiques (ANABIOTECH), le BTSA Productions Animales, ...
- Vers les BTS de l'Éducation Nationale.
- En université (cycle LMD).

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le placement des diplômés est facilité par la forte demande d'agents qualifiés et de techniciens dans les structures telles que des laboratoires de recherche publics (INSERM, CNRS, INRA...) ou privés (laboratoires pharmaceutiques, hôpitaux, facultés de médecine, de pharmacie, centres universitaires...).

La mise en relation avec les employeurs est assurée par le lycée.



CONDITIONS D'ADMISSION

Un entretien de motivation est obligatoire, et préalable à l'examen du dossier scolaire.

L'affectation est faite par l'Inspection Académique
« **procédure AFFELNET** »

Le LEGTA adresse aux familles un dossier d'admission.



ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation laisse une large place aux pratiques professionnelles :

Pour l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de la santé animale, du fonctionnement de l'entreprise de production (étude de filière, sciences et techniques communes aux productions animales, conduites d'élevage des petits et gros animaux de laboratoire, prophylaxie dans les unités animales, utilisation des "modèles-animaux" de laboratoire).

14 à 16 semaines de stage dans le milieu professionnel qui peuvent se réaliser en France ou en Europe.

Elle prévoit l'acquisition de connaissances générales au travers de modules de base dans les disciplines générales essentielles pour une poursuite d'études en Brevet de Technicien Supérieur Agricole (français, langue vivante, biologie, EPS, Histoire - géographie, philosophie, mathématiques, connaissances et pratiques sociales).

Les enseignements ci-dessous sont conduits dans le plus strict respect des règles d'éthique visant le bien être animal.



Modules d'enseignement général

Volume global sur les 2 années de formation

Langue française, compréhension du monde	308h
Langue et culture étrangères	98h
Education physique et sportive	112h
Culture scientifique et technologique	280h

Modules d'enseignement professionnel

Volume global sur les 2 années de formation

Caractéristiques du fonctionnement et de l'organisation du secteur de l'expérimentation animale	56h
Fonctionnement et gestion de l'unité animale	56h
Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal et à son environnement	112h
Zootecnie générale et comparée	56h
Mise en œuvre d'une étude expérimentale	154h
Maintenance des animaux et conduite d'élevage dans l'unité animale	112h
Prophylaxie dans l'unité animale et fonctionnalité	56h
Module d'adaptation professionnelle (MAP)	56h
Activités pluridisciplinaires	112h

Activités pluridisciplinaires

Afin d'aborder certaines thématiques, l'intervention simultanée de 2 enseignants est requise, elle facilite la constitution de dossiers, l'étude de cas, la visite d'entreprises....



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE
ET DE LA MER



Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

BP 106-AREINES-41106 VENDOME cedex

02-54-67-44-00

legta.vendome@educagri.fr

www.legta41.educagri.fr